

APPEL À CANDIDATURES POUR L'ANNÉE 2027

BOURSE DE RECHERCHE POUR COMMISSAIRES D'EXPOSITIONS, CRITIQUES D'ART ET MÉDIATEURS CULTURELS DE TOUTES DISCIPLINES



(Photo by Shelby Murphy Figueroa, Unsplash)

CONTENU

INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
BOURSE DE RECHERCHE POUR COMMISSAIRES D'EXPOSITIONS, CRITIQUES D'ART ET MÉDIATEURS CULTURELS	7
PROTOCOLE DE CANDIDATURE – BOURSE DE RECHERCHE	7

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Atelier Mondial, International Arts Exchange Program Basel - Mulhouse - Freiburg, offre aux commissaires d'exposition, critiques d'art et médiateurs culturels de tous les domaines (architecture, danse, art, théâtre... etc.) de la région de Bâle (CH), du canton de Soleure (CH), de la ville de Fribourg, y compris la région du Bade du Sud (DE) et de l'Alsace (FR), la possibilité d'obtenir une bourse de recherche libre à l'étranger dans le cadre de son appel de candidatures annuel. Cette bourse s'adresse donc explicitement aux médiateurs qui souhaitent acquérir de nouveaux éléments pour leur travail de médiation par le biais d'une recherche.

Depuis quelques années, Atelier Mondial met au concours des bourses pour les arts visuels, la mode & le textile, la littérature et la danse/les arts de la scène en collaboration avec différents partenaires. Ces bourses sont soumises aux mêmes conditions que les bourses pour commissaires d'exposition, critiques d'art et médiateurs culturels. Les mises au concours dans les domaines des arts visuels, de la mode et du textile, de la littérature et de la danse/des arts de la scène font l'objet de textes séparés. Il n'est pas possible de postuler simultanément pour différents domaines.

PORTEUR DE PROJET

Le projet est porté par la Fondation Christoph Merian (direction de projet), les cantons de Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure, la Ville de Freiburg en Br. et la Région Alsace.

DIRECTION DE PROJET

La Fondation Christoph Merian dirige le projet Atelier Mondial; elle coordonne à l'intérieur du pays ainsi qu'à l'étranger, l'organisation et l'administration du programme d'échanges et représente le porteur de projet d'Atelier Mondial.

OBJECTIF DE LA SUBVENTION & CONDITIONS

L'appel à candidatures s'adresse aux commissaires d'exposition, critiques d'art et médiateurs culturels professionnels de toutes les disciplines qui résident ou travaillent dans les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, dans la région Alsace ou Bade du Sud.

L'objectif de ces bourses est de donner aux commissaires d'exposition, critiques d'art et médiateurs culturels du temps pour la recherche et la production de nouveaux projets, de permettre des expériences interculturelles et de développer un réseau international. En contrepartie, Atelier Mondial accueille tous les deux ans des curateurs des villes partenaires dans les sept ateliers du Dreispitz à Bâle, à Fribourg-en-Brisgau et à Mulhouse. Les invités des pays partenaires sont en général choisis par l'institution partenaire.

La rencontre avec une nouvelle culture, la mise en réseau avec la scène culturelle locale comme surtout l'implication de personnes dans un processus (artistique et culturel) doivent contribuer de manière essentielle et durable au développement de l'activité de médiation. Cela implique une ouverture d'esprit en matière de communication et une initiative personnelle de la part des participants. Selon le lieu, il faut pouvoir s'exprimer en anglais, en français ou en espagnol, des connaissances de base sur les pays d'accueil sont nécessaires et doivent apparaître dans la candidature lors de la lettre de motivation pour les destinations.

CRITERES DU JURY

Les critères pertinents pour le jury sont le professionnalisme du dossier déposé, la qualité de la lettre de motivation (lien du projet avec la destination choisie et réflexion sur son propre point de vue en matière de médiation culturelle) et la pertinence de la bourse pour la carrière dans le domaine de la médiation culturelle à l'heure actuelle.

ASPECT FINANCIER

Avec l'accord pour un atelier à l'étranger, un montant fixe, dont la hauteur est déterminée en fonction du lieu de partenariat, est octroyé pour le coût du voyage et de la vie. Les coûts supplémentaires du séjour à l'étranger (frais personnels, coûts fixes au domicile d'origine, etc.) sont, de fait, à la charge du participant. Pour la bourse de voyage, une somme forfaitaire de 15 000 CHF est prévue. La Fondation Christoph Merian, les cantons de Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure, la Ville de Freiburg en Br. et la Région Alsace ou la DRAC Grand-Est ne peuvent pas prendre en charge des montants supplémentaires. Si, pour une quelconque raison, un séjour devait être interrompu, le boursier/la boursière a le devoir de reverser la bourse au prorata à Atelier Mondial.

OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

Après la fin du séjour à l'étranger, les boursiers doivent remettre un compte-rendu pour l'évaluation du séjour (d'environ 4 pages A4) qui sera utilisé par Atelier Mondial.

RESPONSABILITÉ

La participation au programme Atelier Mondial a lieu sous l'entière responsabilité du candidat/de la candidate; Atelier Mondial s'en dégageant.

Dans chaque domaine, un jury indépendant examine tous les dossiers et décide de l'attribution des bourses et de la contribution aux frais de subsistance. Les jurys se réservent le droit d'inviter les artistes candidats à un entretien personnel avant de prendre une décision définitive. Le jury de toutes les disciplines aura lieu fin août 2026. Tous les candidats seront informés par écrit des décisions prises par Atelier Mondial au plus tard à la mi-septembre 2026.

La sélection pour la bourse de recherche pour les commissaires d'exposition, les critiques d'art et les médiateurs culturels dans toutes les disciplines est effectuée par le jury spécialisé médiation culturelle.

Le jury faisant la sélection dans le domaine du médiateur culturel en 2026 pour les bourses de l'année 2027, est composé comme suit:

- **Dale Forbes Molina**, médiatrice culturelle Cartoonmuseum et actrice du monde culturel
- **Sandra Hughes**, responsable des projets culturels, Canton Bâle-Ville
- **Tilo Richter**, responsable des projets culturels de la Fondation Christoph Merian (présidence du jury)

Alexandra Stäheli, Directrice de projet Atelier Mondial, est représentée dans tous les jurys avec voix consultative.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Merci de prendre note que seules les candidatures en ligne seront prises en compte, inscription sur le site internet <https://ateliermondial.slideroom.com/#/permalink/program/86976>.

Lisez attentivement les conditions de participation suivantes, aucun document ne peut être envoyé ultérieurement. Des dossiers erronés, ne correspondant pas en chaque point aux critères exposés ci-dessous ne pourront pas être soumis au jury.

Sont autorisés à participer

1. Région de Bâle, Bâle-Campagne, Bade-Sud avec accent sur Freiburg, Alsace et canton de Soleure

Les artistes professionnels du domaine des arts plastiques (peinture, dessin, sculpture, nouveaux médias, photographie, performance) domiciliés ou travaillant dans les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, la ville de Freiburg, la région de Bade-Sud (Code postal 79...) ou en Alsace, indépendamment de leur âge ou nationalité.

2. Justificatif de domicile ou de lieu de travail

Les candidats doivent joindre un document, **datant de l'année 2026**, pour justifier que leur actuel domicile ou leur lieu de travail, se situe dans l'une des régions concernées.

ATTENTION : seuls les documents suivants sont considérés comme valables:

Suisse : Certificat de domicile du service d'état civil (2026), facture de la caisse maladie (2026), facture de gaz, d'électricité, d'eau (2026)

Allemagne : Certificat de domicile (2026), facture de gaz, d'électricité, d'eau (2026)

France : Certificat de domicile (2026), facture de gaz, d'électricité, d'eau (2026)

ATTENTION : bail, carte d'identité, titre de séjour et passeport ne sont pas valables!

Lieu de travail :

- Contrat de travail ou attestation de l'employeur
- Travailleur indépendant : certificat de cotisation à l'assurance retraite en tant que travailleur indépendant ou le dernier décompte de paiement de l'assurance retraite en tant que travailleur indépendant (2026)
- Attestation d'inscription à la HGK / Université ou autres cursus équivalents
- Bail de l'atelier

3. Les étudiants doivent avoir achevé leurs études (licence ou master en art) au commencement de la période de bourse.

4. Ne sont pas autorisés à participer les artistes plasticiens auxquels une bourse d'atelier ou de voyage d'Atelier Mondial a été accordée pour l'année 2026.

5. Il n'est pas possible de déposer sa candidature pour plusieurs branches en même temps (arts plastiques, mode & textile, littérature et danse/arts de la performance).

6. Les candidats doivent faire état de leur participation à tout programme d'échanges ou de résidence auxquels ils auraient participé.

7. En cas d'attribution d'une bourse, les candidats s'engagent à mettre à disposition trois photographies en haute définition avec les légendes, à des fins de promotion. Les candidats s'engagent également à collaborer avec Atelier Mondial sur les réseaux sociaux pendant leur séjour à l'étranger.

8. Dispositions liées à la pandémie : En cas d'attribution d'une bourse, les candidats acceptent de signer une convention réglementant la période de bourse dans le contexte de la pandémie.

BOURSE DE RECHERCHE POUR COMMISSAIRES D'EXPOSITIONS, CRITIQUES D'ART ET MÉDIATEURS CULTURELS

Pour l'année 2027, Atelier Mondial offre aux commissaires d'expositions, critiques d'art et médiateurs culturels (dans tous les domaines) la possibilité de déposer leur candidature pour obtenir une bourse de recherche libre dotée de 15 000 CHF. Le lieu et la durée du séjour pour l'année 2027 peuvent être choisis librement ; il est également possible de subdiviser le montant en plusieurs séjours de courte durée ou de voyager plusieurs fois au même endroit (par exemple pour effectuer des recherches dans un premier temps et ensuite réaliser un projet, etc.). Grâce à cette bourse, Atelier Mondial souhaite rendre possibles des projets de commissariat ou de médiation culturelle qui ne pourraient pas avoir lieu autrement. Atelier Mondial n'assure aucun accompagnement sur place.

La bourse de recherche convient également, selon le projet, aux familles.

PROTOCOLE DE CANDIDATURE – BOURSE DE RECHERCHE

La candidature se déroule exclusivement à l'aide d'un **formulaire en ligne incluant le téléchargement d'un fichier PDF** avec les documents nécessaires et un dossier de présentation du travail de commissariat.

Prière de lire les conditions de participation à la page 4 et de préparer tous vos documents pour votre inscription en ligne.

Remplir un formulaire en ligne, télécharger un fichier PDF (**de max. 10 Mo**) avec le contenu suivant :

- Aperçu des activités antérieures (biographie professionnelle ; description de sa propre approche dans le domaine de la médiation culturelle)
- Lettre de motivation (référence à la destination ; description du processus dans lequel les participants seront impliqués) Certificat de domicile ou de travail (voir conditions de participation p.4, point 2)
- Liste des partenaires potentiels et contacts existants sur place
- Idée de base pour une recherche
- Esquisse d'un possible résultat/d'une possible analyse
- Budget estimatif
- Documentation du travail de commissariat, critic, médiateur culturel

Les candidats qui occupent un poste permanent dans une institution peuvent postuler à la bourse, à condition de se faire remplacer par quelqu'un d'autre au moment de l'obtention de la bourse. L'accord de l'employeur doit parvenir par écrit à Atelier Mondial dans un délai d'un mois après l'acceptation de la candidature.

La lettre de motivation doit donner un aperçu clair et concret du projet, de l'objectif du voyage et de l'évaluation possible des recherches. Dans le cas d'un projet de médiation, elle doit décrire le processus dans lequel les participants seront impliqués.

Inscription en ligne :

<https://ateliermondial.slideroom.com/#/permalink/program/86976>

Délai de candidature : 21 Juin 2026